

Notes sur l'artillerie turque

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **22 (1877)**

Heft (17): **Revue des armes spéciales : supplément de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-334575>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPECIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 17 (1877).

NOTES SUR L'ARTILLERIE TURQUE

Pour compléter nos renseignements antérieurs sur l'armée ottomane¹, nous donnerons ci-dessous quelques notes sur son artillerie, extraites d'une récente publication signalée avec éloge par la *Revue d'artillerie française*².

Rappelons tout d'abord que l'armée ottomane se répartit en 7 corps d'armée réguliers et territoriaux (*ordus*) et l'effectif d'environ un corps en unités séparées, et que chaque corps d'armée comprend 1 régiment d'artillerie, sauf le 1^{er}, la garde, à Constantinople, qui a 3 régiments, et le 7^e, Yémen, qui n'a que six batteries indépendantes.

Rappelons aussi que tout ce qui concerne l'artillerie est sous les ordres de la Grande-Maîtrise de l'artillerie, qui a dans ses attributions la solde, l'administration, l'armement, l'équipement, etc., des troupes de l'artillerie et du génie, qui ne relèvent absolument que de ce département. Elle est également chargée de la construction, de l'entretien, de l'armement des forteresses.

Enfin, elle a la direction des établissements militaires. (Voir ci-dessous.)

Le Grand-Conseil, exerçant le pouvoir avec le Grand-Maitre de l'artillerie, porte le nom de *Grand-Conseil supérieur de l'artillerie* (*Top-hané-Medjlissi*).

Le Grand-Maitre de l'artillerie, actuellement *Mahmoud-Djélad-Eddin-Oamat pacha*, gendre du sultan et maréchal de l'empire, est assisté d'un sous-secrétaire d'Etat (*mustéchar*) et d'un personnel réparti dans différents bureaux.

Il a sous ses ordres le *directeur général des fabriques* ressortissant à son département, S. Exc. *Seïd pacha*, qui a organisé toutes les fabriques sur le pied remarquable où elles sont aujourd'hui.

Le Grand-Conseil de l'artillerie, composé de quatre généraux d'artillerie et du génie et de cinq membres civils, est assisté d'un personnel réparti entre trois *sections*, deux *commissions* et un certain nombre de bureaux.

Les trois sections sont : 1^o la section *militaire* ; 2^o la section *d'expertises et d'expériences* ; 3^o la section *administrative*.

Les deux commissions sont : 1^o la commission *d'expédition* ; 2^o la commission de *construction*.

Indépendamment du personnel militaire et civil composant le ministère, six officiers sont encore attachés à la personne du

¹ Voir nos numéros de 1876.

² *L'Armée ottomane*, par M. Zboinski, officier d'artillerie belge au service de la Porte et professeur à l'école impériale. Paris, Dumaine, 1877.

Grand-Maitre, et huit au Grand-Conseil, pour remplir les fonctions d'aides-de-camp.

ARTILLERIE DE CAMPAGNE; RÉGIMENTS D'ARTILLERIE. — Chaque *régiment d'artillerie* est commandé par un *général de brigade*, ayant sous ses ordres un colonel, chargé spécialement du commandement militaire et n'ayant pas à s'occuper d'administration.

L'effectif du régiment d'artillerie varie dans chaque corps d'armée, suivant le nombre de *batteries* qui la composent, ainsi qu'on le verra plus loin.

Tout régiment d'artillerie se compose de 4 *bataillons* à 3 batteries, ayant à leur suite un certain nombre de batteries indépendantes les unes des autres et ne formant pas de bataillon distinct. Elles dépendent directement du commandant du régiment.

Les 3 batteries du 1^{er} bataillon sont à cheval; les 9 autres, comprises dans les 2^e, 3^e et 4^e bataillons, sont l'artillerie montée. Quant aux batteries indépendantes, en nombre variable, elles sont armées de pièces de montagne et de mitrailleuses¹.

L'état-major d'un régiment d'artillerie type à 14 batteries se compose de : 1 général de brigade, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 chef de bataillon d'administration, 1 écrivain de régiment, 1 vétérinaire en chef, 1 porte-étendard, 3 sous-officiers-trompettes, 1 maître sellier, 1 maître maréchal-ferrant, 1 maître forgeron, 1 maître menuisier, 1 brigadier maréchal-ferrant, 1 brigadier porteur d'eau, 1 brigadier du train; total 17, avec 17 chevaux de selle (sur pied de guerre) et 6 chevaux d'ordonnance.

L'état-major du 1^{er} bataillon (*artillerie à cheval*) se compose de : 1 chef de bataillon, 2 adjudants-majors, 1 lieutenant-colonel médecin, 1 adjudant-major pharmacien, 1 chirurgien, 1 vétérinaire, 1 écrivain, 1 aumônier, 1 aide-écrivain, 1 brigadier-trompette; total 11, avec 11 chevaux de selle (sur pied de guerre) et 6 chevaux d'ordonnance.

L'état-major des 2^e, 3^e et 4^e bataillons (*artillerie montée*) diffère de celui du 1^{er} en ce que le lieutenant-colonel médecin est remplacé par un chef de bataillon médecin, et l'adjudant-major pharmacien par un capitaine pharmacien.

Enfin l'état-major de la colonne de munitions se compose de : 1 chef de bataillon et 2 adjudants-majors, avec 3 chevaux de selle et 3 chevaux d'ordonnance.

Les tableaux suivants donnent les effectifs de batteries et colonnes de munitions sur pied de guerre, et celui d'un régiment d'artillerie type à 14 batteries.

¹ Les batteries de mitrailleuses ont dû être remplacées cet été par des batteries montées de canons de campagne en acier, frettés, du système Krupp. Trois batteries (une de 4 et deux de 6) de ces pièces étaient déjà, au 30 avril, arrivées à Constantinople. (Note de la *Revue d'artillerie française*.)

Effectif sur pied de paix et sur pied de guerre d'un régiment d'artillerie type à 14 batteries.
(Hommes, chevaux et matériel.)

COMPOSITION du RÉGIMENT	HOMMES		CHEVAUX				MULETS		BOUCHES A FEU — PAIX ET GUERRE				VOITURES DE 2 ^e LIGNE						3 ^e LIGNE				
	Paix.	Guerre.	de selle.		de trait.		d'ordonnance. (Guerre).	Paix.	Guerre.	Canons de 4.	Canons de 6.	Canons de montagne.	Mitrailleuses.	Caissons. (Guerre).	Paix.	Guerre.	Caissons de munition*.	Fourgons. (Guerre).	Chariot de bagages. (Guerre).	Forge de campagne. (Guerre).	Paix.	Guerre.	
			Paix.	Guerre.	Paix.	Guerre.																	
Etat-major	17	17	12	17	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1 ^{er} bataillon à cheval	410	515	253	272	180	450	12	45	15	18	»	»	»	6	»	»	3	3	3	3	9	36	»
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e bataillons montés	1221	1527	198	258	450	1350	33	45	45	36	»	»	»	18	»	»	9	9	9	9	27	108	»
1 batterie de montagne	91	111	4	25	»	»	»	23	54	»	6	»	»	»	»	»	12	96	»	»	»	»	»
1 batterie de mitrailleuses	81	143	8	26	42	126	2	4	5	»	»	»	»	2	»	»	»	1	1	1	3	11	»
Colonne de munitions	123	123	4	39	»	»	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	1943	2436	479	637	672	1926	64	87	119	36	36	6	6	26	12	96	13	13	13	13	39	155	»

Effectif des batteries et colonnes de munitions sur pied de guerre.

DÉSIGNATION DES GRADES	BATTERIES A CHEVAL				BATTERIE MONTÉE				BATTERIE DE MONTAGNE				BATTERIE DE MITRAILLEUSES				MUNITIONS	
	Hommes.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.	Mulets.	Hommes.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.	Mulets.	Hommes.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.	Mulets.	Hommes.	Chevaux de selle.	Chevaux de trait.	Mulets.	Hommes.	Chevaux de selle.
Capitaine	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	1	1	1	1	»	»	4	4
Ecrivain	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lieutenant en 1 ^{er}	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	1	1	1	1	»	»	14	14
Lieutenants en 2 ^e et en 3 ^e	2	2	»	»	2	2	»	»	2	2	»	»	2	2	»	»	14	14
Sous-officiers du Djebhané	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maréchal des logis chef	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	»	»
Maréchaux des logis	9	9	»	»	9	9	»	»	9	9	»	»	9	9	»	»	»	»
Fourrier	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	»	»
Brigadiers	12	6	»	»	12	»	»	»	12	»	»	»	12	»	»	»	14	»
Servants	54	54	»	»	54	»	»	»	36	»	»	»	48	»	»	»	70	»
Conducteurs de voitures	60	»	120	»	60	»	120	»	37	»	48	»	42	»	»	»	»	»
Conducteurs de mulets	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Brigadier-trompette	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trompettes	3	3	»	»	3	3	»	»	3	3	»	»	3	3	»	»	1	1
Porteur d'eau	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	2	2
Soldats du train	1	1	»	5	1	1	»	5	1	1	4	»	1	1	»	»	»	»
Maréchaux ferrants	2	2	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	»	»
Selliers	2	2	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	»	»
Forgeron	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	»	»
Menusier	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	»	»
Armurier	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	»	»
Aux caissons	6	»	12	»	6	»	12	»	»	»	»	»	6	»	12	»	»	»
Aux fourgons de réserve	3	»	6	»	3	»	6	»	»	»	»	»	3	»	6	»	»	»
Au chariot de bagages	3	»	6	»	3	»	6	»	»	»	»	»	3	»	6	»	»	»
A la forge de campagne	3	»	6	»	3	»	6	»	»	»	»	»	3	»	6	»	»	»
Totaux	168	87	150	5	166	25	150	5	111	25	54	143	126	26	126	5	120	36

ARTILLERIE DE FORTERESSE ET OUVRIERS D'ARTILLERIE. — Le service de l'artillerie de position est fait dans les places fortes par un corps spécial: l'*artillerie de forteresse*. Les soldats qui le composent ne sont pas enrégimentés, excepté dans le corps de la *garde*, où ils forment trois régiments. Dans les autres corps, ils sont organisés en compagnies, d'un effectif de 150 hommes, réparties dans les différentes forteresses de l'empire. Les régiments d'artillerie de forteresse de la *garde* ont la même composition, sauf l'effectif de la compagnie, qui est de 150 hommes, que les régiments d'infanterie de ligne.

Enfin, il existe encore des compagnies d'ouvriers d'artillerie que l'on emploie à différents services, composées comme les compagnies d'artillerie de forteresse.

Les tableaux (pages 371 et 372) donnent les effectifs, *par corps d'armée*, des troupes d'artillerie (de campagne, de forteresse et ouvriers) de l'armée active *nizamîé*, mises sur pied de guerre au moyen de l'appel sous les drapeaux de la série de réserve *ichtyat*.

ARMEMENT DES TROUPES. — Les conducteurs de l'artillerie sont armés du sabre et du revolver de cavalerie. Les servants sont armés du sabre dit *coupe-choux* et du fusil Winchester. Le bataillon de service à Top-hané est armé du fusil Remington.

ÉQUIPEMENT. — 1^o *Hommes à pied*. — L'équipement, uniforme pour les hommes à pied de toutes armes, se compose de : 1 ceinturon porte-sabre-baïonnette, une cartouchière mobile sur le ceinturon, destinée à renfermer 60 cartouches ; 1 havre-sac renfermant 40 cartouches et divers effets : 1 sac à pain, 1 petit bidon en fer-blanc, 1 musette.

2^o *Hommes à cheval*. — L'équipement se compose de : 1 ceinturon porte-sabre, 1 giberne, 1 porte-manteau, 1 musette, 1 gourde.

Récapitulation des effectifs, par corps d'armée, de l'artillerie de campagne (Nizamî).

NUMÉROS des corps d'armée.	MOMBRE DE BATTERIES				EFFECTIFS				BOUCHES A FEU				VOITURES DE 2 ^e LIGNE				3 ^e LIGNE.		
	à cheval.	montées.	de montagne.	de mitrailleuses.	Hommes.	Chevaux.			Canons de 4.	Canons de 6.	Canons de montagne.	Mitrailleuses.	Caissons.	Caissons de munitions.	Fourgons.	Chariots de bagages.		Forges de campagne.	
						de selle.	de trait.	d'ordonnance.											Mulets.
1 ^e — Constantinople	3	9	27	2	1	6914	1834	5526	188	293	108	12	6	74	192	37	37	43	443
2 ^e — Choumla	1	3	9	1	1	2436	636	1926	64	119	36	6	6	26	96	13	13	13	155
3 ^e — Monastir	1	3	9	1	1	2769	742	1926	64	281	36	24	6	26	384	13	13	13	195
4 ^e — Erzeroum	1	3	9	1	1	2436	637	1926	64	119	39	6	6	26	96	13	13	13	155
5 ^e — Damas	1	3	9	1	1	2436	637	1926	64	119	36	6	6	26	96	13	13	13	155
6 ^e — Bagdad	1	3	9	1	1	2465	637	1926	64	119	36	6	6	26	96	13	13	13	155
7 ^e — Sâna	»	»	5	1	»	941	150	750	»	79	30	6	»	10	96	5	5	5	60
Totaux	8	24	77	11	6	20365	5244	15906	508	1129	318	288	36	214	1056	407	407	107	1318

Artillerie de forteresse et ouvriers d'artillerie sur pied de guerre.

NUMÉRO du CORPS D'ARMÉE	CHEF-LIEU du CORPS D'ARMÉE	Effectif de la compagnie.	Forteresses.		Ouvriers.		Bouches à feu de position qu'elles servent	Totaux.
			Nombre de compagnies.	Effectifs partiels.	Nombre de compagnies.	Effectifs, partiels.		
1 ^{er} corps (garde).	Constantinople .	150	96 (a)	14400	48	7200	500	21600
2 ^e corps . . .	Choumla . . .	150	20 (b)	3000	»	»	1253	3000
3 ^e corps . . .	Monastir . . .	150	21 (c)	3150	»	»	731	3150
4 ^e corps . . .	Erzeroum . . .	150	12 (d)	1800	»	»	574	1800
5 ^e corps . . .	Damas (e) . . .	150	3	450	»	»	149	450
6 ^e corps . . .	Bagdad (f) . . .	150	»	»	2	300	»	300
7 ^e corps . . .	Sâna (g) . . .	150	5	750	»	»	204	750
Totaux généraux . . .		150	157	23550	50	7500	3411	31050

a) Les 96 compagnies de forteresse du 1^{er} corps forment 3 régiments à 4 bataillons. — Le 1^{er} régiment, dit *de la mer Noire*, dessert les fortifications de la côte d'Europe, depuis Kara-Bournou jusqu'à Yédi-Coulé, et celles de la côte d'Asie, de Riva à Sélimnié. — Les 2^e et 3^e régiments, dits *de la mer Blanche* (Méditerranée), desservent les forteresses des Dardanelles et des îles.

b) Les 20 compagnies de forteresses desservent les fortifications de Choumla, Roustchouk, Widdin, Varna, Nich, Silistrie.

c) Les 21 compagnies de forteresse desservent les fortifications de Scutari-d'Albanie, Prévésa, Salonique, Gholos, Banjaluka, Siénitza, Mostar et Podgoritza.

d) Les 12 compagnies de forteresse desservent les forteresses d'Erzeroum, Kars, Trébizonde, Guétchévan, et Batoum, etc.

e) La principale forteresse est Saint-Jean-d'Acre.

f) La 6^e circonscription n'a pas de forteresse.

g) La principale forteresse est Hedjâz, près la Mecque.

La selle en usage est celle dite du *modèle espagnol*, à vastes quartiers arrondis, sangles passant par dessus; elle est munie d'une fonte et d'une sacoche.

Le harnachement des chevaux est le même, sauf la selle, que dans l'artillerie allemande. Les pièces et les voitures sont toutes attelées de 6 chevaux,

HABILLEMENT. — 1^o *Hommes à pied.* — Les hommes à pied ont un costume à la *zouave*, composé essentiellement de: 1 veste ouverte sur le devant, 1 gilet plastron, se boutonnant sur le côté et se laçant par derrière, 1 pantalon à la turque, formant jupe à sa partie supérieure jusqu'au dessus du mollet, où il se rétrécit et forme molletière jusqu'au-dessus du pied, 1 ceinturon de laine rouge. Le drap de l'uniforme est bleu foncé, les passementeries sont jaunes. Toute l'armée est coiffée du *fez*, calotte rouge avec gland gros et court.

2^o *Hommes à cheval.* — Les hommes à cheval sont vêtus d'une tunique courte avec boutons et brandebourgs noirs. Le pantalon est à l'européenne. Le costume est bleu foncé.

Tous les hommes, à pied ou à cheval, ont une capote-manteau à capuchon en fort drap, que les premiers portent sur le havresac et que les seconds roulent et mettent en sautoir.

Pour les caporaux ou brigadiers et les sous-officiers, les grades sont indiqués par un certain nombre de galons en laine rouge et de galons d'or intercalés, suivant le grade.

Officiers. — Les officiers ont une tunique bleu foncé, à un rang de boutons, un pantalon bleu foncé à l'européenne, à large bande rouge simple : ils n'ont pas d'épaulettes ; en grande tenue ils portent une petite tresse, en soie rouge pour les officiers subalternes, rouge et or pour l'adjutant-major et tout en or pour les officiers supérieurs. Les grades sont indiqués par des galons d'or ou d'argent sur les manches.

Les officiers sont armés d'un sabre recourbé à poignée sans garde.

Un manteau en drap bleu foncé avec capuchon, garni de pattes sur les épaules, complète l'habillement ; les étoiles indicatives des grades sont réparties sur les pattes des manteaux.

(A suivre.)

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1877. V^e Division.

(Suite.)

ORDRE DE DIVISION N^o 13.

I. *Ordre concernant le rapport au divisionnaire.*

Pour le rapport au divisionnaire on observera en général les prescriptions ci-après :

1. Pendant la durée du cours préparatoire les officiers suivants se présenteront au rapport, à 6 heures du soir :

Le chef d'état-major.

L'ingénieur de division.

Le commissaire des guerres de division.

Le médecin de division.

Le vétérinaire de division.

Les deux brigades d'infanterie, la brigade d'artillerie (parc de division), le régiment de dragons, le bataillon de carabiniers et le bataillon du train peuvent, en cas de communications importantes pour lesquelles une dépêche ou une lettre ne suffirait pas, envoyer au rapport un officier.

2. Après l'entrée en ligne et pendant les opérations les officiers suivants devront se présenter au rapport chez le divisionnaire :

Le chef d'état-major.

L'ingénieur de division.

Le commissaire des guerres de division.

Le médecin de division.

Le vétérinaire de division.

Un officier de l'avant-garde.

Un officier du gros de la division.

Un officier de chaque détachement indépendant.

Un officier de la brigade d'artillerie (parc de division).

Le commandant du bataillon du train.

Si le divisionnaire n'a pas désigné de commandant spécial du gros, à